

Fiche action 6 :

« Développement de filières durables et de l'économie circulaire pour favoriser l'approvisionnement local »

Enveloppe : 173 257.76 €

Plafond de subvention : 100 000 €

ACTIONS ELIGIBLES
Soutien aux actions en faveur de la création et du développement des filières locales liées aux économies d'énergie et au développement d'énergies renouvelables
Animations favorisant l'émergence de filières locales (bois, lin, chanvre, miscanthus) : formation, information, sensibilisation et mise en réseau des acteurs, animation de lieux d'échange ou d'événement, séminaires, colloques, expositions et/ou structuration dans le but de développer ou renforcer les filières locales. <i>Ces actions devront cibler les acteurs potentiels de filières locales. Elles devront favoriser la mise en réseau et les échanges au sein / entre les acteurs ciblés.</i>
Etudes préalables visant à développer des filières nouvelles et/ou locales
Création d'unités de production pour fabriquer des matériaux biosourcés pour la construction, la rénovation énergétique, la biomasse
Soutien aux projets de valorisation de productions locales issues de l'agriculture/l'agroforesterie pour la production de bois-énergie, l'écoconstruction, la rénovation énergétique à partir de matériaux locaux biosourcés/recyclés.
Soutien aux Actions de valorisation/recyclage/réemploi des déchets
Animations favorisant l'émergence de la filière locale « déchet » : formation, information, sensibilisation, séminaires, colloques, expositions et mise en réseau des acteurs, animation de lieux d'échange ou d'événements et structuration dans le but de développer ou renforcer les filières locales (événements, visites, forum, conférences)
Réalisation d'études préalables
Soutien à l'installation d'équipements permettant la collecte et le tri destinés à être valorisés pour approvisionner d'autres structures du territoire
Création d'unités de production pour fabriquer des matériaux à partir de déchets

DEPENSES ELIGIBLES
Dépenses immatérielles :
Etude préalables aux projets, de marché ou de débouchés liés aux filières locales : étude de faisabilité technico-économique, d'opportunité, de marché, diagnostics, conseils. En cas de recours à un prestataire externe : honoraires de maîtrise d'œuvre, honoraires d'architecte, honoraires de conseils.
Frais de prestation liés aux actions d'information, de sensibilisation et de formation :

- coûts liés à la conception de supports,
- dépenses de rémunération pour les organisateurs ou intervenants à des journées techniques, formations, séminaires, colloques, expositions.

Frais de communication, de promotion et sensibilisation :

- Conception, réalisation et édition d'outils de communication : rapports ou publications, signalétique, supports, flyers, livrets, site internet,
- achats de matériels et petits équipements de signalisation (drapeau sur mât, plaques, totems, roll up, kakemonos, stands mobiles, flocage de véhicules, bornes interactives),
- frais de promotion permettant de développer la commercialisation dont l'insertion publicitaire, dépenses liées à la publicité européenne.
- dépenses liées à la création ou modernisation d'un site internet, d'une plateforme internet, formation à l'utilisation d'internet.

Frais réels de déplacements liés aux participants et aux organisateurs ou intervenants à des journées techniques, visites/voyages d'étude, séminaires, colloques, expositions. *Les frais de déplacement visent également les frais de restauration et d'hébergement.*

Frais d'organisation d'événements / rencontres / séminaires / colloques :

- rémunération des intervenants,
- location de salle, de chapiteaux,
- achat ou location d'emplacement en lien avec les activités d'animation locale : salon et forum
- achat et/ou location de scènes et matériels scéniques,
- location de toilettes sèches, sonorisation,
- dépenses de sécurisation des manifestations,
- frais de réception,
- achat ou location de matériel spécifique nécessaire à l'opération.

Dépenses matérielles :

- **Investissements en matériel et équipements nécessaires à l'activité :** frais d'équipements, de machine liés à la création de nouveaux procédés ou produits pour leur conditionnement, transformation et distribution.

BENEFICIAIRES

- **Associations Loi 1901**
 - **Société coopérative d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi (SCIC, SCOP)**
 - **Société d'économie mixte (SEM)**
 - **Chambres consulaires**
 - **Lycées privés**
 - **Microentreprise, TPE, PME** au sens du droit communautaire, industrielles, artisanales, commerciales, libérales ou agricoles
 - **Exploitants agricoles** individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés à la MSA et jeunes agriculteurs au sens du droit communautaire
 - **Groupements d'agriculteurs**, GAEC, SCEA, SICA, coopératives agricoles ainsi que leur unions ou filiales, ODG, CUMA, agroforesterie
 - **Entreprises en agroforesterie**
 - **Collectivités et EPCI, établissements publics (d'enseignements inclus)**
 - **Centre communal d'action social**
 - **Organismes de formations agréés ou non**
 - **Recycleries, ressourceries**
- Sont exclus :**
- les centres de tri et les centres de recyclage des déchets

COFINANCEMENTS

AESN	<p>Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agriculture biologique ; - herbe/prairie ; - bocage énergie ; - chanvre ; - sarrasin ; - luzerne et sainfoin ; - biomasse énergie (miscanthus, switch Grass, Taillis Courte Rotation et Taillis Très Courte Rotation)
	<p>Aides au boisement : implantation de haies à usage hydraulique et de systèmes agroforestiers</p> <p><i>Conditions : Pour les parcelles agricoles situées sur des territoires à enjeu (aire d'alimentation de captage), sauf système agroforestier où c'est éligible partout</i></p> <p><i>Aide au boisement : subvention jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire (régime des minimis etc)</i></p>
FEDER	<p>Soutien aux filières et territoires utilisateurs de ressources vers l'économie circulaire (recyclage, réemploi, allongement durée de vie...), soutien aux ent pour les projets d'évolution de process, pdt et usages selon les principes de l'économie circulaire</p> <p>soutien aux entreprises et territoires pour projets d'évolution de process, pdt et leur usage selon ppe de l'économie circulaire (textiles, auto, santé...) accompagner l'utilisation des co pdt et sous pdt de leur activités via le recyclage et ou réemploi et pdt reconditionné dans les chaînes de valeur, financement de new projets territoriaux comme démarche d'écologie industrielle, développement bioraffinerie et projets démonstration détails : projets d'impulsion et de structuration des filières, éco efficacité, écoconception, analyse cycle de vie</p>
	<p>Financement de projets de démonstration dans le domaine de la construction à partir de matériaux bio-sources et recyclés (constructions en bois), démarches d'écologie industrielle et territoriale, dévt de bio raffineries</p>
	<p>Création de plateformes bois et installations innovantes de production en matière de combustibles : bois pellets, produits de déchets de bois, soutien aux professionnels de la filière bois via des opérations d'acquisitions d'équipements dédiés à la valorisation énergétique (actions collectives privilégiées)</p>